FICHE D'INFORMATION PRODUIT



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou SERV 50 DCX

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Brand Code 9336

Date de publication le 31-ianvier-2012

Numéro de version 02

Date de révision le 16-septembre-2016 Date d'entrée en vigueur de le 31-janvier-2012

la nouvelle version

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Uniquement à des fins industrielles.

Utilisations déconseillées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HarbisonWalker International Nom de la societe

Adresse 1305 Cherrington Parkway, Suite 100

Moon Township, PA 15108, États-Unis

États-Unis

Division

Téléphone General Phone: 412-375-6600

CHEMTREC 24 HOUR 1-800-424-9300

EMERGENCY #

INTERNATIONAL # 1-703-527-3887

adresse électronique REACH@thinkHWI.com

HWI USA Personne à contacter

1.4. Numéro d'appel

d'urgence

Donnée inconnue.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CEE et ses amendements

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

This item is not Classified as hazardous. However, individual customer processes (such as grinding, sawing, or blasting) may result in the formation of dust that may present health hazards. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

This item is not Classified as hazardous. However, individual customer processes (such as grinding, sawing, or blasting) may resul in the formation of dust that may present health hazards. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 telle que modifiée

Cet élément est défini comme un article par l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et est donc exemptée de l'étiquetage. Une fiche signalétique est disponible.

This item is not Classified as hazardous. However, individual customer processes (such as grinding, sawing, or blasting) may result in the formation of dust that may present health hazards. Wear protective gloves/protective clothing/eye protection.

Nom de la matière : SERV 50 DCX PIS FRANCE

Date de publication: le 31-janvier-2012

2.3. Autres dangers Aucun connu.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique		%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
Oxyde de chrome (III)		50 - < 60	1308-38-9 215-160-9	-	-	
Classification:	DSD: -					
	CLP: -					
Aluminium Oxide (Non-	Fibrous)	40 - < 50	1344-28-1 215-691-6	01-2119529248-35-0134	-	
Classification:	DSD: -					
	CLP: -					
CHROMITE SAND		1 - < 3	1308-31-2 215-159-3	-	-	#
Classification:	DSD: -					
	CLP: -					

Liste des abréviations et des symboles pouvant être utilisés ci-avant

CLP: Règlement nº 1272/2008. DSD: Directive 67/548/CEE.

Autres composants sous les niveaux

M: facteur M

déclarables

vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable. PBT: substance persistante, bioaccumulable et toxique.

#: Des limites communautaires d'exposition sur le lieu de travail ont été assignées à cette substance.

1 - < 3

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de

protection individuelles appropriées

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec les yeux Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction

inappropriés

Donnée inconnue.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou

du mélange

Donnée inconnue.

Nom de la matière : SERV 50 DCX PIS FRANCE

14720 N° version: 02 Date de révision le 16-septembre-2016 2/7

Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Donnée inconnue.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8 **Pour les non-secouristes** Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la

rubrique 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la

protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à

l'eau.

6.4. Référence à d'autres

sections

Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la présente FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques						
Composants	Туре	Valeur				
Aluminium Oxide (Non-Fibrous) (CAS 1344-28-1)	VME	10 mg/m3				
CHROMITE SAND (CAS 1308-31-2)	VME	2 mg/m3				
Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)	VME	2 mg/m3				

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE						
Composants	Туре	Valeur				
CURCATTE CAMP (CAC	\ /A 4 E	2 / 2				

CHROMITE SAND (CAS VMF 2 mg/m3 1308-31-2)

Valeurs limites biologiques

Procédures de suivi recommandées

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Suivre les procédures standard de surveillance.

Dose dérivée sans effet

(DNEL)

Donnée inconnue.

Concentrations prédites sans

effet (PNEC)

Donnée inconnue.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Date de publication: le 31-janvier-2012

Nom de la matière : SERV 50 DCX PIS FRANCE

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

Perter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

Protection de la peau

- Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

- Divers Porter un vêtement de protection approprié.

Utiliser un respirateur agrée NIOSH/MSHA en cas de risque d'exposition à des poussières ou des **Protection respiratoire**

fumées à des concentrations qui dépassent les limites d'exposition.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.





Mesures d'hygiène

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide. **Forme** Solide.

Couleur Donnée inconnue. Odeur Donnée inconnue. Seuil olfactif Donnée inconnue. Donnée inconnue. Point de fusion/point de Donnée inconnue.

congélation

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Donnée inconnue.

Point d'éclair Donnée inconnue. Taux d'évaporation Donnée inconnue. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

limite inférieure Donnée inconnue.

d'inflammabilité (%)

d'inflammabilité (%)

limite supérieure

Donnée inconnue.

Donnée inconnue. Pression de vapeur Densité de vapeur Donnée inconnue.

Densité relative Donnée inconnue.

Solubilité(s)

Solubilité (dans l'eau) Donnée inconnue. Solubilité (autre) Donnée inconnue. Coefficient de partage: Donnée inconnue.

n-octanol/eau **Température**

décomposition

Donnée inconnue.

d'auto-inflammabilité

Température de

Donnée inconnue.

Donnée inconnue. Viscosité Propriétés explosives Donnée inconnue.

Nom de la matière : SERV 50 DCX PIS FRANCE

14720 No version: 02 Date de révision le 16-septembre-2016 **Propriétés comburantes** Donnée inconnue.

9.2. Autres informations Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. RéactivitéLe produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

dangereuses

ses

10.4. Conditions à éviter Contact avec des substances incompatibles.

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts. L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions théoriques possibles

entre espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition d'application industrielle.

10.6. Produits deOn ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

décomposition dangereux

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoguer des effets indésirables

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation L'inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu.

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Ingestion Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Cependant, l'ingestion est une voie primaire d'exposition

professionnelle peu probable.

Symptômes L'exposition peut entraîner inconfort, rougeur et irritation transitoire.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules

germinales

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Cancérogénicité En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

CHROMITE SAND (CAS 1308-31-2)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour
certains organes cibles –
exposition unique

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Danger par aspiration

En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible.

Informations sur les mélanges et informations sur

les substances

Aucune information disponible.

Autres informations Donnée inconnue.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que

des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement

n'est pas exclue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom de la matière : SERV 50 DCX
PIS FRANCE

14720 N° version: 02 Date de révision le 16-septembre-2016

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Donnée inconnue.

Facteur de bioconcentration

(FBC)

Donnée inconnue.

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol 12.5. Résultats des

12.5. Résultats des évaluations PBT et

vPvB

Non disponible.

12.6. Autres effets néfastesAucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires As sold, this product is not RCRA hazardous. Final used condition must be evaluated prior to

disposal. Dispose of waste product in accordance with Federal, State and Local regulations. The chrome compounds (Cr III) in this product may be altered to a hexavalent compound (Cr VI) under certain use conditions, such as exposure to alkali salts and/or high temperatures. Proper waste testing (such as TCLP)must be done to determine the waste status of used product. Reuse and

recycling of chrome Refractories is recommended whenever possible.

Emballage contaminé Donnée inconnue. **Code des déchets UE** Donnée inconnue.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

RID

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADN

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78

et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I

N'est nas listé

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 1

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 2

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, Partie 3

N'est pas listé.

Règlement (CE) no 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V

N'est pas listé.

Nom de la matière : SERV 50 DCX PIS FRANCE

14720 N° version: 02 Date de révision le 16-septembre-2016

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

Oxyde de chrome (III) (CAS 1308-38-9)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par **I'ECHA**

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation

Non réglementé.

Directive 2004/37/CE: concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Directive 92/85/CEE: concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listé.

Other EU regulations

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

N'est pas listé.

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listé.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays

concerné.

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques. Réglementations nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Références Donnée inconnue. Informations sur la méthode

d'évaluation utilisée pour classer le mélange

Donnée inconnue.

Texte intégral des avertissements ou des phrases R et des mentions H Aucun(e)(s).

en Sections 2 à 15 Informations de révision

Le présent document a subi des modifications importantes et doit être lu dans son intégralité.

Informations de formation Donnée inconnue.

Clause de non-responsabilité Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne

constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport

juridique contractuel.

Nom de la matière : SERV 50 DCX PIS FRANCE